RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **18 décembre 2019**

Compte rendu affiché le **25 décembre 2019**

Date de convocation du conseil municipal le **12 décembre 2019**

Présidente **: Madame Hélène GEOFFROY, Maire**

Secrétaire de séance **: Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	33

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Eliane DA COSTA, Virginie COMTE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustapha USTA, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA , Christiane PERRET FEIBEL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia NEZZAR à Nawelle CHHIB

Membres absents :

Ahmed CHEKHAB, Yvette JANIN, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Batoul HACHANI, Mourad BEN DRISS, Stéphane BERTIN, Christine BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE, Bernard GENIN

Objet :

Convention de partenariat entre la ville et le collège Pierre Valdo, l'ASUL et le Vaulx-en-Velin Handball Club - Fonctionnement " section sportive handball "

V_DEL_191218_40

Rapport de Monsieur DUSSURGEY

Mesdames, Messieurs,

Le collège Pierre Valdo dispose d'une section sportive « handball » de la 6e à la 3e donnant aux élèves la possibilité d'atteindre un haut niveau de pratique et permettant de concilier études et pratiques sportives renforcées.

Les élèves de la section sportive Handball (80 élèves) participent à deux entraînements par semaine au sein du collège.

Tous les entraînements sont encadrés par un professeur du collège et un éducateur sportif de la Ville.
Deux éducateurs sportifs titulaires du grade d'adjoint d'animation, sont mis à disposition par la Ville à raison de 6h par semaine et par éducateur soit environ 400 heures par année scolaire, pour participer aux entraînements et aux compétitions de la section sportive.

Les classes de la section sportive répondent principalement aux objectifs suivants :

- favoriser la réussite scolaire en facilitant l'épanouissement de l'enfant à travers une activité motivante ;
- renforcer l'attractivité du collège en offrant des activités spécifiques ;
- permettre aux enfants d'atteindre un bon niveau de pratique et de représenter la ville et le collège dans des compétitions nationales ;
- permettre la formation de joueurs, d'entraîneurs, d'arbitres et de jeunes officiels qui participent activement aux associations sportives de la ville et du collège ;
- la formation de futurs citoyens en rendant les jeunes autonomes et responsables.

Une convention de partenariat établie entre le collège Valdo, la Ville , l'ASUL section hand et le Vaulx-en-Velin Handball Club afin définit les engagements de chacune des parties, cette dernière prenant fin en 2019, il convient de la renouveler.

La Ville s'engage ainsi :

- à mettre à disposition un agent municipal pour participer aux entraînements et aux compétitions de la section sportive ;

- à soutenir l'action en mettant à disposition des installations sportives adaptées à la pratique du handball ;

En conséquence, je vous propose :

➢ d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de partenariat ci-jointe.

CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-1, L2121-23, L2121-29, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant que la pratique du sport scolaire favorise le bon équilibre de l'adolescent ;

Entendu le rapport présenté le 18 décembre 2019 par Monsieur Pierre Dussurgey, 1er adjoint délégué aux finances et au sport ;

Après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de partenariat ci-jointe.

Nombre de suffrages exprimés : 33
Votes Pour : 33
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mercredi 18 décembre 2019 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY